Accusé de réception en préfecture 067-216700286-20230627-DCM58-07-2023B-DE Date de télétransmission : 05/09/2023 Date de réception préfecture : 05/09/2023

### République Française

## Département du Bas-Rhin



# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 juin 2023

Nombre de conseillers élus : 29

Conseillers en fonction: 27

Conseillers présents : 20 (4 procurations)

L'an 2023, le 27 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. Mme Florence SCHWARTZ a été désignée secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Conseillers municipaux le 21 juin 2023.

#### Membres présents :

M. Jacky WOLFARTH	Mme Véronique BRUDER	M. Frédéric BARTHE
Mme Stéphanie GUIMIER	M. François LARDINAIS	M. Antony REIFF
M. Claude WEIL	Mme Sonia JEHL	Mme Gaëtane CHAUVIN
Mme Nathalie GARBACIAK	M. Eric LACHMANN	M. Philippe WETZEL
M. Jean Jacques KNOPF	Mme Julie ROJDA	Mme Chantal WINTZ
Mme Florence SCHWARTZ	M. Eric HELBLING	Mme Caroline RUDOLF
M. Bruno LEFEBVRE	Mme Séverine RAMSEYER	

Membres absents excusés: M. Christian SITTLER (procuration à Mme Stéphanie GUIMIER), Mme Ellia FONTAINE, Mme Elsa ESTREICHER (procuration à Mme Florence SCHWARTZ), M. Martin GUNDELACH (procuration à M. Jean Jacques KNOPF), Mme Elodie PAULUS, M. Richard BAUMERT (procuration à M. Jacky WOLFARTH) et M. Vincent KALT.

Assistait en outre : M. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services.

# DCM58/07/2023 <u>Cession des locaux communaux sis 1-3 place de la République (ancienne agence Crédit Mutuel)</u>

M. Jean Jacques KNOPF, Adjoint au Maire, indique que M. Aurélien BURNY s'est porté candidat à l'acquisition du local communal sis 1-3 place de la République. Il s'agit du lot 1 d'une superficie de 97 m² au rez-de-chaussée et du lot 5 au sous-sol.

Son projet consiste à créer un établissement de type bar à vins, petite restauration. Aussi, il correspond à l'objectif retenu par le Conseil Municipal lors de l'acquisition du bien auprès du Crédit Mutuel : la création d'un établissement de type bar à vin / petite restauration, en complément des autres types d'établissements de restauration dans la ville au cœur du centre-ville. Plus largement, ce projet participe également de la politique de redynamisation du centre-ville.

M. BURNY est par ailleurs propriétaire d'un établissement de restauration à emporter à ERSTEIN, le Take & Go.

Accusé de réception en préfecture 067-216700286-20230627-DCM58-07-2023B-DE Date de télétransmission : 05/09/2023 Date de réception préfecture : 05/09/2023

Il convient également de préciser que le local n'est pas aménagé, il reste donc à faire tous les travaux de second œuvre.

En date du 10 janvier 2022, le service du Domaine a estimé la valeur vénale du bien à 117 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 15 % portant la valeur minimale de vente sans justification à 99 450 €.

Vu l'offre de prix de M. Aurélien BURNY, pour un montant de 92 000 €,

considérant l'évolution défavorable, depuis l'évaluation par le Domaine, des conditions économiques et financières liées à un tel projet,

considérant l'évolution défavorable du marché immobilier depuis l'évaluation par le Domaine,

considérant que la Commune est depuis 2018 en quête d'un acheteur dont le projet correspond aux objectifs qu'elle s'est fixée,

vu l'avis favorable des commissions réunies en date du 22 mai dernier,

il est proposé au Conseil municipal d'approuver la cession de ce bien à la SCI BURNY 2 dont le siège social est établi 29 rue Principale à DIEBOLSHEIM, pour un montant de 92 000 €, charges et frais en sus.

Mme Sonia JEHL estime qu'il conviendrait de vendre ce bien à la valeur minimale fixée par le Domaine, à savoir 99 450 €.

M. le Maire précise que c'était également son objectif, mais vu les conditions requises pour l'obtention du financement, cela aurait remis en cause l'acceptation par la banque. Il propose donc d'accepter telle quelle cette proposition. Celle-ci correspond au choix politique qui a été fait au moment de l'achat par la Commune de l'ancienne agence du Crédit Mutuel. La forte contrainte imposée par la Commune sur l'activité de restauration justifie notre effort sur le prix de vente, estime le Maire.

Entendu les explications de M. le Maire et de M. Jean Jacques KNOPF, Adjoint au Maire,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide d'approuver la cession de ce bien à la SCI BURNY 2 dont le siège social est établi 29 rue Principale à DIEBOLSHEIM, pour un montant de 92 000 €, charges et frais en sus.

Adopté à l'unanimité.

La Secrétaire de séance, Mme Florence SCHWARTZ POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jacky WOLFARTH.